

IX. FICHE DE CANDIDATURE

Cadre réservé à l'huissier

Numéro du candidat :

Je (Nous) soussigné(s),

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Coordonnées de contact :

Adresse :

Courriel :

Tel :

Souhaite(ons) candidater pour l'achat d'un lot dans « la tranche n°1 de la Touraudière » réalisé par la commune de Pacé.

déclare (nt) avoir pris connaissance du Règlement d'attribution et Conditions Relative à la vente.

déclare(nt) avoir vérifié la solvabilité financière de mon/notre ménage candidat et notamment l'obtention d'un financement.

déclare(nt) avoir pris connaissance du Cahier des charges de cession de terrain (CCCT) approuvé en conseil municipal du 23 avril 2024.

déclare(nt) avoir pris connaissance du Cahier des prescriptions et recommandations du secteur de la Touraudière approuvé en conseil municipal du 23 avril 2024.

S'engage(nt) à ne déposer qu'une candidature par foyer.

S'engage(nt), si je(nous) suis(sommes) désigné(s) attributaire(s), à respecter les clauses anti spéculatives énumérées dans le Règlement d'attribution et Conditions Relative à la vente.

S'engage(nt) à remplir ce tableau de manière sincère et exacte et prend (nous prenons) connaissance **qu'en cas d'erreur, intentionnelle ou non, la candidature sera automatiquement rejetée.** En cas de changement de situation, le candidat devra fournir les pièces à la date de la candidature : juin 2024. En cas de fausse déclaration, l'emprunteur s'expose, outre la restitution de l'avantage indûment perçu, à d'éventuelles sanctions pénales, notamment celles réprimant l'escroquerie (code pénal, art. 313-1).

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par dans le but d'établir une liste de candidat à l'obtention d'un terrain à bâtir au sein de la Tranche n°1 de la Touraudière. Elles sont conservées pendant la durée de la procédure et sont uniquement destinées à la Commune de Pacé. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données en contactant la Mairie de Pacé, 11 avenue Brizeux 35 740 Pacé ; mairie.pace@ville-pace.fr.

	ENJEUX DE POLITIQUES PUBLIQUES	DESCRIPTION POUR BÉNÉFICIER DE POINTS	PIÈCES JUSTIFICATIVES	POINTS MAXIMUM	POINTS DU CANDIDAT
REVENUS	Faciliter l'accès à la propriété des classes moyennes	Revenu fiscal de référence du Foyer Cf. tableau en annexe, des Plafonds PSLA/BRS revalorisés au 01/01/2024, selon le nombre de personnes à charge dans le foyer	Une copie de ou des fiches d'imposition sur la base du revenu fiscal de référence en N-1 ou N-2	(P) Plafond PSLA/BRS (R) Revenu fiscal de référence total du foyer Revenus inférieurs ou = 1,2 fois Plafond : 5 Points Revenus entre 1,2 et 1,5 fois Plafond: 4 Points autres cas : 0 Points	
LOCATAIRES en maison ou appartement PRIMO-ACCÉDANT	Parcours résidentiel des ménages Accès des jeunes ménages à la propriété	Le ménage n'a pas été propriétaire de son domicile durant les 2 années précédant la candidature	<ul style="list-style-type: none"> • Quitittance de loyer de 05/2022 ou antérieure et quitittance de loyer de 04/2022 • ou attestation du (des) propriétaire(s) attestant de la qualité de locataire depuis 01/05/2022 	Locataire à Pacé : 5 Points Non Pacéen : 3 Points	
PROPRIÉTAIRE Appartement	Parcours résidentiel des ménages	Le foyer compte une personne physique propriétaire-occupant d'un appartement, au 1er mai 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Extrait de l'acte de propriété du logement 	Propriétaire à Pacé : 4 Points Propriétaire Non Pacéen : 2 Points	

<p>PRÉSENCE D'ENFANTS Âgés de moins de 5 ans et/ou âgés de 5 à 11 ans</p>	<p>Revitalisation du territoire et pérennité des équipements publics Facilitation de l'accès au logement individuel pour les familles avec enfants</p>	<p>Le foyer a un (ou des) enfant(s) à charge, né(s) entre le 01/05/2012 et le 30/04/2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Livret de famille ou document officiel (CAF, mutuelle...) avec noms et dates de naissance des enfants 	<p>1 enfant < 5 ans : 2 points 2 enfants ou plus < 5 ans : 3 points</p> <p>1 enfant 5 à 11 ans : 2 points 2 enfants ou plus de 5 à 11 ans : 3 points</p>	
<p>LIEU DE TRAVAIL Rapprochement domicile/travail</p>	<p>Limitation des déplacements domicile-travail. Rapprochement permettant le travail dans Pacé ou dans le cône d'influence des lignes de transport en commun Production du logement dans une logique de développement durable</p>	<p>Le foyer compte un adulte (candidat) dont le lieu de travail est situé à Pacé au 1er mai 2023 Ou travaillant à St Gilles, Parthenay de Bretagne, Clayes et quartiers de Villejean et Beauregard de la ville de Rennes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation employeur ou document officiel attestant du lieu de travail 	<p>1 personne TRAVAILLE À PACÉ : 3 Points ou dans le Cône d'influence : 2 Points</p>	
TOTAL DES CRITERES					
<p>Date : Je m'engage sur l'honneur sur l'exactitude des informations données.</p> <p style="text-align: right;">SIGNATURE (S) :</p>					